



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion 1 ter avenue de Lowendal – 75700 PARIS 07 SP Dossier suivi par : Christine HESSENS Tél : 01 49 55 52 26 Fax : 01 49 55 40 06 Mél : christine.hessens@agriculture.gouv.fr NOR : AGRE0928299C</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/SDESR/SDPOFE/N2009-2121 Date: 26 novembre 2009</p>
---	---

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la
pêche
à

Destinataires (voir liste jointe)

Date de mise en application : immédiate

☞ Nombre d'annexe : 0

Objet : mise en œuvre de la Convention nationale pour l'intégration de la santé sécurité au travail.

Bases juridiques : partie IV du code du travail, livre VIII du code rural

Mots-clés : fiches à destination des enseignants, intégration de la santé sécurité au travail

DESTINATAIRES

<p>Pour exécution :</p> <p>Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, Mesdames et Messieurs les directeurs de l'agriculture et de la forêt, Mesdames et Messieurs les chefs de SRFD et de SFD, Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements locaux d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole, Monsieur le Directeur du CEZ de Rambouillet, Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements privés sous contrat</p>	<p>Pour information :</p> <p>Mesdames et Messieurs les préfets de Région Mesdames et Messieurs les préfets des départements d'Outre-Mer - UNMFREO - CNEAP - Directrices et Directeurs des établissements d'enseignement supérieur - FESIA</p>
--	---

Conclue le 10 août 2006, pour limiter l'incidence humaine économique et sociale des accidents du travail en agriculture chez les jeunes, la Convention nationale pour l'intégration de la Santé sécurité au travail dans l'enseignement agricole a retenu, parmi ses objectifs prioritaires, la formation des enseignants et des enseignants-chercheurs, afin de sensibiliser, aux risques des métiers agricoles, les futurs exploitants, salariés agricoles et travailleurs indépendants.

A cet effet, le comité de pilotage, chargé de mettre en œuvre la Convention nationale, a décidé de faire procéder au recensement des ressources documentaires disponibles ainsi qu'à l'étude, si nécessaire, de la création de supports d'enseignement adaptés.

Ce travail, mené principalement par la Caisse centrale de Mutualité sociale agricole et réalisé sous l'impulsion de l'inspection de l'enseignement agricole est désormais finalisé.

Il prend la forme de 18 fiches, dont 3 ont un caractère généraliste, et dont 15 abordent les risques de manière spécifique. Ces fiches doivent permettre de s'appuyer sur un discours clair et partagé entre les divers partenaires en matière de santé sécurité au travail et de faciliter son intégration dans la formation des jeunes.

I-Fiches généralistes

Elles comportent des exemples de démarches de prévention, adaptés à des cas concrets. Elles renvoient à d'autres ressources et aux partenaires, susceptibles d'être mobilisés dans le cadre de l'enseignement.

Ce sont les suivantes :

- 1-Fiche de sensibilisation, destinée à l'ensemble de la communauté éducative des établissements d'enseignement agricole, présentant les enjeux globaux de la SST ;
- 2-Fiche sur les aspects fondamentaux de la Santé sécurité au travail, qui met l'accent sur les éléments les plus significatifs, et insiste sur l'importance de la conduite d'une démarche de prévention des risques, inscrite dans un cadre réglementaire ;
- 3-Fiche présentant les principales dispositions réglementaires en matière de santé sécurité au travail.

Les fiches généralistes sont accessibles directement sur le site chlorofil aux rubriques « établissements » et « pratiques éducatives. »

II-Fiches thématiques

15 fiches thématiques ont été élaborées, de façon à mettre en évidence les dangers et les dommages potentiels d'activités à risques dans divers champs professionnels.

Elles mettent en exergue des exemples de démarche de prévention adaptés à des cas concrets.

Elles peuvent aussi servir de support en vue d'une transposition de la démarche à d'autres situations.

Les fiches thématiques sont accessibles sur le site des références documentaires en santé sécurité au travail de la Mutualité sociale agricole : <http://references-sante-securite.msa.fr>

(Aller dans la partie « Toutes nos références en ligne » puis dans la rubrique « Publics : enseignement agricole » *et choisir* « La prévention des risques professionnels dans l'enseignement »)

Les thèmes abordés sont les suivants :

Activités hippiques, agro-équipement, arboriculture, atelier, coopératives céréalières et stations de semences, grandes cultures, élevage de gros et petits animaux, maraîchage, stockage et conditionnement de fruits, produits de traitement et de nettoyage, travaux forestiers, travaux paysagers, vinification, viticulture.

L'attention des équipes de direction des établissements d'enseignement est attirée sur l'intérêt que présente la diffusion de ce travail auprès des enseignants concernés.

Le Sous-Directeur des Politiques
De Formation et d'Education

Jacques ANDRIEU